

Lettre urgente 11-09
23 juillet 2009

Anti-dopage

1) Contrôles anti-dopage

LETTRÉ URGENTE DE LA FIE

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Pour faire suite à la réunion de la Commission Médicale, le Comité Exécutif a pris les décisions suivantes, d'application immédiate pour les points 1) et 2) :

Le nombre de contrôles anti-dopage qui doivent être effectués par les organisateurs de compétitions de la Coupe du Monde junior et senior, Championnats du Monde (toutes catégories) et Championnats de zone **a été réduit à 2** (au lieu de 3 actuellement). Seront contrôlés :

a) compétitions individuelles :

- le tireur classé premier et
- un des trois autres finalistes, déterminé par tirage au sort. Le tirage au sort sera effectué avant le début de la première demi-finale.

b) compétitions par équipes : un tireur tiré au sort parmi chacune des deux premières équipes. Le tirage au sort sera effectué avant le début de la finale.

2) Contrôles hors compétition

Suite à la demande du WADA, le nombre de contrôles hors compétition réalisés par la FIE (actuellement environ 12 par an) a été porté à un minimum de 16. Le maximum annuel sera de 20 contrôles hors compétition.

3) Liste RTP de la FIE

Le nombre d'athlètes faisant partie de la Liste RTP (Registered Testing Pool) de la FIE (actuellement 96) a été réduit à 48 (8 athlètes à chaque arme) dès 2010.

Ces décisions sont conformes au Code Mondial anti-dopage et ne constituent en aucun cas une diminution des mesures préventives de contrôle de dopage prises par la FIE. Par contre, elles diminueront considérablement les frais des organisateurs de compétitions de la FIE, allégeront sensiblement le travail des fédérations nationales et les contraintes des athlètes,

Alisher Usmanov
Président

